

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur François LEFEBVRE, procuration donnée à Madame Laurence GAMBIER, Monsieur André HERLIN et Monsieur David GUILLEZ, excusés.

Secrétaire : Madame Laurence GAMBIER

Les enjeux du PLUi :

Monsieur Jany Froissart, Maire de Guyencourt, Vice Président en charge du patrimoine et du logement et référent du suivi du PLUi, accompagné de Anne-Charlotte Blanchard de la Communauté de Communes du Val de Noye, présentent aux membres du Conseil Municipal les orientations générales du Projet de Développement d'Aménagement Durables (PADD) du PLUi débattus en conseil communautaire qui le seront au sein de chaque Conseil Municipal à partir de Septembre 2015 afin de faire le point sur la démarche et échanger autour des enjeux du territoire. Madame LENGLET regrette qu'il n'y ait pas un relais de pôle emploi sachant que sur le territoire de la communauté de communes du Val de Noye, il y a un nombre important de demandeurs qui doivent aller sur Montdidier.

Délibérations diverses :

• Location tables rondes

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 12 tables rondes pour 8 personnes ont été achetées.

Afin d'amortir le coût des tables, Madame le Maire propose de les louer à la demande des locataires, en supplément du prix de la location. Ce que les personnes faisaient auprès d'un prestataire quelquefois.

Les tables ont été achetées au prix de 1 400 € TTC. Elles sont en général louées autour de 10 € la table chez un professionnel.

Madame le Maire propose de les louer 60 € les 12, de le mentionner au contrat de location et de l'état des lieux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de Madame le Maire. Le point sera fait après une année d'expérimentation. Cette option sera portée également sur l'état des lieux.

• Prise en charge par la commune des repas offerts à l'occasion de la fête municipale aux animations

Madame le Maire propose de prendre en charge les 11 repas et 28 tickets boissons offerts pour les boudets et le groupe MILKA, étant donné le peu de frais pris en charge par la commune pour les animations. Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

Informations diverses :

• Droit de préemption

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la parcelle située au N° 32 rue Louis Tribout cadastrée section D n° 11.

Le Maire, M.C MAILLART